

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE306

présenté par

Mme Battistel, M. Potier, M. Delautrette, M. Garot, M. Hajjar, Mme Jourdan, M. Leseul,
M. Naillet, M. Bertrand Petit et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de
l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 6

Compléter l'alinéa 8 par les mots : « ainsi que les associations reconnues d'utilité publique dans les domaines de l'énergie et de la protection de l'environnement. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés vise à étendre le périmètre des acteurs devant être associés à la rédaction de l'ordonnance aux associations reconnues d'utilité publique dans les domaines de l'énergie et de la protection de l'environnement afin que la société civile soit pleinement partie prenante de ces adaptations.